



FICHE SIGNALÉTIQUE

Pre-Mixed Adhesive & Grout

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Pre-Mixed Adhesive & Grout
Numéro de produit: F2110, F2111
Usage du produit : Coulis.
Fabricant/fournisseur : Custom Building Products
13001 Seal Beach Blvd
Seal Beach, CA
90740
Numéro de téléphone : (562) 598-8808
Numéro de téléphone d'urgence : INFOTRAC 1-800-535-5053 (US and Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500
Date de la préparation : Novembre 22, 2011 **Date de Révision :** Novembre 22, 2011

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

DESCRIPTION GÉNÉRAL DES RISQUES

ATTENTION

PEUT IRRITER LES YEUX. PEUT IRRITER LA PEAU.

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour plus d'information.

Voies d'exposition : Contact avec la peau, l'absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Yeux : Peut irriter les yeux.

Peau : Peut irriter la peau.

Ingestion : Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Effets chroniques : Le contact avec la peau répété ou prolongé pourrait assécher la peau et causer de l'irritation.

Signes et symptômes : Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau.

Conditions médicales aggravées par exposition : Asthme. Allergies.

Organes cibles : La peau, les yeux, l'appareil gastro-intestinal et les voies respiratoires.

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de l'OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Effets potentiels sur l'environnement : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Pre-Mixed Adhesive & Grout

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Éthylène glycol	107-21-1	3 - 7
Acétaldéhyde	75-07-0	<0.1
1,4-Dioxane	123-91-1	LINK
Oxyde d'éthylène	75-21-8	<0.1
2-Biphénylate de sodium	132-27-4	<0.1
Dioxyde de titane	13463-67-7	0.5 - 1.5
Carbonate de calcium	1317-65-3	5 - 10
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	30 - 60

Section 4 : PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux :** En cas de contact aux yeux, rincez immédiatement à l'eau courante durant au moins 15 minutes. En cas de port de lentilles cornéennes, retirez celles-ci si facilement réalisable. Consultez immédiatement une autorité médicale.
- Contact avec la peau :** En cas de contact de la peau, rincez immédiatement à l'eau courante. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consultez un médecin.
- Inhalation :** En cas d'inhalation, transporter la personne exposée à l'air frais. Si elle ne respire plus, donnez la respiration artificielle. Si elle a de la difficulté à respirer, appliquez lui un masque à oxygène.
- Ingestion :** NE PAS induire le vomissement. Si la victime est consciente et alerte, donnez-lui 2 verres d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Avis aux médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Produits extincteurs :

Moyens d'extinction appropriés : Poussière, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées : Pas disponible.

Produits de combustion : Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Données sur l'explosibilité :

Sensibilité aux chocs : Pas disponible.

Sensibilité aux décharges électro-statiques : Pas disponible.

Protection pour les pompiers : Gardez le matériel en amont des flammes. Portez un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Isolez l'endroit affecté et n'y laissez pas pénétrer les personnes non protégées ou non requises.

Précautions environnementales : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, égouts, fossés et cours d'eau. Pour prévenir la contamination de l'environnement, n'utilisez qu'un minimum d'eau.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Pre-Mixed Adhesive & Grout

Méthodes de contention : Contenez et/ou absorbez le déversement avec un matériau inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire s'écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage : Pelletez le matériau et placez le dans un contenant de disposition. Ventilez la zone.

Autre information : Pas disponible.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lavez vous les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas conserver à des températures dépassant 49 °C / 120 °F.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition

Ingrédient	Limites d'exposition	
	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Éthylène glycol	Pas disponible.	50 ppm
Acétaldéhyde	200 ppm	Pas disponible.
1,4-Dioxane	100 ppm	20 ppm
Oxyde d'éthylène	1 ppm	1 ppm
2-Biphénylate de sodium	Pas disponible.	Pas disponible.
Dioxyde de titane	15 mg/m ³ (poussière totale)	10 mg/m ³
Carbonate de calcium	15 mg/m ³ (total); 5 mg/m ³ (resp)	10 mg/m ³
Silice cristalline, quartz	((10 mg/m ³)/(%SiO ₂ +2) TWA (resp)); ((30 mg/m ³)/(%SiO ₂ +2) TWA (total)); ((250)/(%SiO ₂ +5) mppcf TWA (resp))	0.025 mg/m ³

Mesures d'ingénierie : Aérez/ventilez les lieux pour garder l'expositions aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

Protection individuelle :

Protection pour les yeux et le visage : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations sur l'hygiène générale : Manipulez selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Composé pâteux.
Couleur :	Blanc ou gris.
Odeur :	Légère odeur.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Pre-Mixed Adhesive & Grout

Seuil de l'odeur :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH:	8-10
Viscosité :	Pas disponible.
Point de congélation :	Pas disponible.
Point d'ébullition :	~ 100 °C (~ 212 °F)
Point d'éclair :	Pas disponible.
Taux d'évaporation :	< 1 (Éther = 1)
Seuil minimal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Seuil maximal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.
Densité de vapeur :	> 1 (Air = 1)
Poids spécifique :	1.85
Solubilité dans l'eau :	Miscible.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	20%
COV, Pd. % :	2%.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans des conditions d'entreposage normales.

Conditions de réactivité : Chaleur. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts.

Produits de decomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
Éthylène glycol	4000 mg/kg, rat	> 200 mg/m ³ 4hr, rat
Acétaldéhyde	1930 mg/kg, rat	Pas disponible.
1,4-Dioxane	4200 mg/kg, rat	48.5 mg/L 4hr, rat
Oxyde d'éthylène	72 mg/kg, rat	Pas disponible.
2-Biphénylate de sodium	656 mg/kg, rat	Pas disponible.
Dioxyde de titane	>10000 mg/kg, rat	Pas disponible.
Carbonate de calcium	6450 mg/kg, rat	Pas disponible.
Silice cristalline, quartz	500 mg/kg, rat	Pas disponible.

Yeux : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure malaise ou douleur, clignement excessif et larmoiement, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Pre-Mixed Adhesive & Grout

- Peau :** Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau.
- Ingestion :** Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.
- Inhalation :** Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

- Organes cibles :** Pas disponible.
- Effets chroniques :** Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
- Cancérogénicité :** Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Ingrédient

Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. *

Éthylène glycol	G-A4
Acétaldéhyde	G-A3, I-1, I-2B, N-2, CP65
1,4-Dioxane	G-A3, I-2B, N-2, CP65
Oxyde d'éthylène	O, G-A2, I-1, N-1, CP65
2-Biphénylate de sodium	I-2B, CP65
Dioxyde de titane	G-A4, I-2B, CP65
Carbonate de calcium	Non listé.
Silice cristalline, quartz	G-A2, I-1, N-1, CP65

* Voir la section 15 pour plus d'information.

- Mutagénicité :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
- Effets sur la reproduction :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
- Effets développementaux :**
- Tératogénicité :** Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
 - Embriotoxicité :** Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
- Sensibilisation des voies respiratoires :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
- Sensibilisation de peau :** N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
- Matières toxicologiquement synergiques :** Pas disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Effets écotoxicologiques :** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Persistance et dégradabilité :** Pas disponible.
- Bioaccumulation / accumulation :** Pas disponible.
- Mobilité dans l'environnement :** Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes réglementations local, régional, provincial et fédéral.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Pre-Mixed Adhesive & Grout

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification de transport routier en vertu du DOT

Non réglementé

Classification de transport routier en vertu du TMD

Non réglementé

Classification en vertu de l'IATA

Non réglementé

Classification en vertu de l'IMDG

Non réglementé

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Fédéraux

Canadien : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

États-Unis : Fiche signalétique préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (Norme CFR29 1910.1200).

SARA Title III

Ingrédient	Section 302 (EHS) TPQ (lbs.)	Section 304 EHS RQ (lbs.)	CERCLA RQ (lbs.)	Section 313
Éthylène glycol	Non listé.	Non listé.	5,000	Oui.
Acétaldéhyde	Non listé.	Non listé.	1,000	Oui.
1,4-Dioxane	Non listé.	Non listé.	100	Oui.
Oxyde d'éthylène	1,000	10	10	Oui.
2-Biphénylate de sodium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Oui.
Dioxyde de titane	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Carbonate de calcium	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.
Silice cristalline, quartz	Non listé.	Non listé.	Non listé.	Non listé.

Régulations des états

Le droit de savoir du New Jersey: Éthylène glycol, Dioxyde de titane, Carbonate de calcium, Silice cristalline quartz. **Le droit de savoir de la Pennsylvanie:** 1,2-Éthanediol, Oxyde de titane, Calcaires, Quartz. **Le droit de savoir du Massachusetts:** Éthylène glycol, Dioxyde de titane, Carbonate de calcium, Silice cristalline quartz.

Proposition 65 de la Californie :

Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'Etat de la Californie de causer le cancer.

Inventaires du monde

Ingrédient	Canada LIS/LES	USA TSCA
Éthylène glycol	LIS	Oui.
Acétaldéhyde	LIS	Oui.
1,4-Dioxane	LIS	Oui.
Oxyde d'éthylène	LIS	Oui.
2-Biphénylate de sodium	LIS	Oui.
Dioxyde de titane	LIS	Oui.
Carbonate de calcium	LES	Oui.
Silice cristalline, quartz	LIS	Oui.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Pre-Mixed Adhesive & Grout

Tous les ingrédients sont sur des inventaires de LIS/LES et de TSCA ou sont exempt de la liste.

HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 1* Inflammabilité - 0 Risque Physique - 0 EPP - B

NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 1 Inflammabilité - 0 Réactivité - 0

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

Classification du SIMDUT :

- Catégorie D2A - Cancérogénicité
- Catégorie D2A - Tératogénicité et embryotoxicité
- Catégorie D2A - Toxicité chronique
- Catégorie D2B - Irritation de la peau ou des yeux

Symboles de SIMDUT :



AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

- OSHA (O)** Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle.
- ACGIH (G)** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.
A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.
A2 - Présumé carcinogène à l'homme.
A3 - Carcinogène animal.
A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.
A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.
- IARC (I)** Centre International de Recherche sur le Cancer.
1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.
2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.
2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.
3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.
4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.
- NTP (N)** Programme de toxicologie national.
1 - Connu être carcinogène.
2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il ne peut pas être valide pour ce matériel si elle est employée en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

Date d'échéance : Novembre 22, 2014

Numéro de version : 1.0

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Phone: (519) 488-5126
www.nexreg.com